



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **HD Degreaser**
Product Code V70220

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Cleaner / degreaser
Utilisation professionnelle
Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour l'injection ou vaporisation. Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Recochem Inc.
850 Montee de Liesse,
Montreal PQ
H4T 1P4

Compliance and Regulatory Dept. 1-905-878-5544
www.recochem.com

e-mail (personne compétente)

SDS@recochem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Ce numéro de téléphone est uniquement pour les urgences de transport. CANUTEC 1-613-996-6666, 24 hours

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS05, GHS07



- Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P405

Garder sous clef.

P406

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage d-imonène

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
QHD		1 - < 5	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	No CAS 112-34-5	1 - < 5	Eye Irrit. 2 / H319	
d-imonène	No CAS 5989-27-5	0.1 - < 1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Eksakt prosentandel av ingrediensens holdes tilbake som en handelshemmelighet.
This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

non requis

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)
cette information n'est pas disponible

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	68 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	83 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	68 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	101 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
d-imonène	5989-27-5	DNEL	67 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
d-imonène	5989-27-5	DNEL	9.5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	200 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	4 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	56 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	3.9 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.4 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	200 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	1.1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.11 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	4.4 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.44 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.32 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	1.8 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	1.3 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	0.13 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	3.3 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	14 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	1.4 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	1.8 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	3.9 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	0.39 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
d-imonène	5989-27-5	PNEC	0.76 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	citrus
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	114 °C à 101 kPa
Température d'auto-inflammabilité	210 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	12 – 13 (25 °C) (base)
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	32 hPa à 25 °C
--------------------	----------------

Densité et/ou densité relative

Densité	1 – 1 g/ml à 25 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
--	---



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200 °C)
--	--

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
QHD		oral	500 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	LC50	1,300 mg/l	poisson	96 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	ErC50	>100 mg/l	algue	96 h
d-imonène	5989-27-5	LC50	720 µg/l	poisson	96 h
d-imonène	5989-27-5	EC50	688 µg/l	poisson	96 h
d-imonène	5989-27-5	ErC50	0.32 mg/l	algue	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 3267
Code IMDG	UN 3267
OACI-IT	UN 3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Code IMDG	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
OACI-IT	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	hydroxyde de sodium, d-imonène

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	8
Code IMDG	8
OACI-IT	8

14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3267
Classe	8
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	223, 274 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Polluant marin	-
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	223, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-B
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Groupe de séparation	18 - Alcalis

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Étiquette(s) de danger	8
------------------------	---



Dispositions spéciales (DS)	A3
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	1 L



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
eau	7732-18-5	solvent	
2-(2-butoxyethoxy)ethanol		co-solvent	CA TACs
sodium xylene sulphonate	1300-72-7	agent de surface	
d-imonène	5989-27-5		EU Fragrance Allergens
alanine, n-n-bis(carboxymethyl), trisodium salt	164462-16-2	chelate / sequestrant	
sodium carbonate	497-19-8	agent nettoyant	
hydroxyde de sodium	1310-73-2	pH adjusting agent	OEHHA RELs
sodium sulfate	7757-82-6	agent nettoyant	

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
2-(2-butoxyethoxy)ethanol		1022			1.0 %

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
2-(2-butoxyethoxy)ethanol			
d-imonène	138-86-3		F2

Légende

F2 Flammable - Second Degree



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

- Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom selon l'inventaire	No CAS	Classification
GLYCOL ETHERS		E

Légende

E Environmental hazard

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Teneur en COV

- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA) 0.3 %
- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB) 0.3 %

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
Flammability: flammability hazards
Health: health hazard
Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use
Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	les composants ne sont pas tous énumérés
VN	NCI	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

Informations supplémentaires

Les substances contenues sont cotées dans les inventaires nationaux suivants:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Alignement sur le règlement: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Restructuration: rubrique 9, rubrique 14



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
15.1	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 4.3 %	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 0.3 %	oui
15.1	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 4.3 %	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 0.3 %	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Cal ARB	California Air Resources Board
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
COV	Composés Organiques Volatils
DEP CODE	Department of Environmental Protection Code
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
HHS	Higher hazard substance
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

HD Degreaser

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 2024-09-16 (GHS 1)

Révision: 2024-09-16

Abr.	Description des abréviations utilisées
	testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LHS	Lower hazard substance
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
VOC	Composés Organiques Volatils
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.